

Stage de formation syndicale

Jeudi 25 avril 2019

" ENSEIGNER EN LP "

Blanquer empile actuellement ses réformes malheureusement cohérentes.

Avec la mise en œuvre de Parcoursup, la casse du service public d'orientation, la réforme des lycées (professionnel, général et technologique), et la remise en cause des pédagogies coopératives, une seule et même logique : un projet d'école libéral et réactionnaire pour renforcer le tri social dévolu à l'école et placer les élèves sur le marché du travail. Afin de mettre au pas les personnels, ce sont toujours les mêmes solutions : casser les statuts et développer la précarité et le management à l'école.

Il est donc indispensable, aujourd'hui plus que jamais, de maîtriser ces sujets, de connaître les outils juridiques pour se protéger, de réfléchir ensemble, de s'organiser collectivement pour améliorer nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves.

Retrouvons-nous au LP GABRIEL à
ARGENTAN

SUD Éducation Calvados 12

rue du Colonel Remy, 14000 CAEN

Tél. : 09 73 28 43 64 * Portable : 06 52 45 31 45

sudeduc14@free.fr * www.sudeduc14.fr

Quoi?

- La réforme du lycée Pro
- ParcourSup
- Les attaques sur la fonction publique et les retraites
- PPCR
- Les outils pour se défendre

Quand?

Jeudi 25 avril 2019

De 9h à 17h00

Où?

LP Gabriel, 7 rue Saint-Exupéry à Argentan

Comment s'inscrire?

☐ En prévenant SUD Éducation Calvados avant le 25 mars 2019, à sudeduc14@free.fr, en précisant si vous mangerez avec nous ou pas le midi. Cette inscription auprès de nous est obligatoire afin d'obtenir une attestation de présence. Merci !

☐ En adressant une **demande écrite** de congé pour formation syndicale à votre supérieur-hiérarchique, selon le modèle suivant, **au moins un mois avant la date du stage**, au plus tard, le **25 mars**.

Se former ? Un Droit !

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire, syndiqué ou non, peut bénéficier de **12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée au minimum), sans aucun retrait de salaire (loi n°84-16 du 11 janvier 1984, loi n°82-997 du 23 novembre 1982, décret n°84-474 du 15 juin 1984).**

La demande doit être faite, au plus tard, un mois avant le stage, par voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente. À défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé de formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement du service et communiquées avec le motif à la commission administrative paritaire qui suit.

L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage.

Prénom NOM À, le

*M. le Recteur
s/c chef d'établissement
OU M. Le Président du Conseil
Régional ou Départemental*

Objet : DEMANDE DE STAGE DE FORMATION
SYNDICALE

*M. le Recteur OU M. Le Président du Conseil Régional OU
Départemental,*

Je demande à bénéficier d'un congé de formation économique, sociale et syndicale conformément aux dispositions légales art. L3142-7 du Code du Travail et aux dispositions conventionnelles en vigueur, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera le 25 avril 2019 à Argentan au LP Gabriel sous l'égide du Centre d'Etudes et de Formation Interprofessionnelles CEFI Solidaires 31 rue Grange aux Belles 75010 PARIS, institut agréé par arrêté ministériel du 29 décembre 2014.

Veuillez croire, *Monsieur le Recteur OU M. Le Président,*, en mon profond attachement au service public de l'Éducation.

Signature

SUD Éducation Calvados

12 rue Colonel Remy, 14000 Caen

Tél. : 09 73 28 43 64 * Portable : 06 52453145

sudeduc14@free.fr * www.sudeduc14.fr